

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

Nous, Christian MORIN, Maire de la commune de Saint-Jean-en-Royans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'état de vétusté du réseau de chaleur urbain de la commune et les nombreuses fuites existantes et coûteuses, la nécessité urgente à intervenir pour assurer une période de chauffe dès le mois d'octobre 2024,

Considérant la consultation en procédure adaptée dont l'avis de publicité au BOAMP et Joue en date du 23 mai 2024 pour la modernisation du réseau de chaleur urbain en phase 1, allotie comme suit :

- Lot 1 : Installations de production de chaleur et réseaux enterrés
- Lot 2 : Terrassements et voiries
- Lot 3 : Fourniture de gaz et cuves enterrées

Considérant les offres reçues le 12 juin 2024 pour chacun des lots,

Vu l'analyse et l'avis de la commission d'appel d'offres rendu le 24 juin 2024,

N°7-2024

OBJET :

**Attribution Modernisation du
Réseau de Chaleur urbain –
Phase 1 – 3 lots**

DECIDONS

- D'accepter selon l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 juin 2024 les offres des entreprises les mieux-disantes soit :
- IDAC pour le lot 1, Installations de production de chaleur et réseaux enterrés pour une tranche ferme de 259 747.71 € HT, une option pour le bardage en bois de la chaufferie de 10 410 € HT et une tranche optionnelle de 71 621.91 € HT,
- CHEVAL BLANC TP pour le lot 2, Terrassements et voiries pour une tranche ferme de 19 442.50 € HT et une tranche conditionnelle de 38 500 € HT,
- ANTARGAZ pour le lot 3, Fourniture de gaz et cuves enterrées pour les prix de 762.67 € HT la tonne de gaz propane, 450 € HT par an la location des citernes et 6 780 € HT la désinstallation des citernes en fin de contrat,
- De signer les contrats avec chacune des entreprises citées ci-dessus et toute pièce afférente à ces contrats

Fait à Saint Jean en Royans, le 28 juin 2024

Le Maire,



Christian MORIN

